



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1997/2/Add.26
22 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cinquième session
7-25 avril 1997

Évaluation d'ensemble des progrès accomplis depuis la Conférence
des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Rapport du Secrétaire général

Additif

Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public
et de la formation*

(Chapitre 36 d'Action 21)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 3	2
I. PRINCIPAUX OBJECTIFS	4 - 5	2
II. COMPTE RENDU ET ANALYSE DES SUCCÈS OBTENUS	6 - 13	3
III. TENDANCES PROMETTEUSES	14 - 26	5
IV. ESPOIRS DÉÇUS	27 - 33	8
V. NOUVEAUX DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES	34 - 37	9

* Le présent rapport a été établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), organe chargé de la coordination pour le chapitre 36 d'Action 21, conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations sur le développement durable. Il résulte de consultations et d'échanges d'informations entre organismes des Nations Unies, organisations internationales et nationales, organismes publics intéressés, autres organismes divers particuliers et représentants des grands groupes.

INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait le point des progrès accomplis dans l'application du chapitre 36 d'Action 21 (Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation)¹ en tenant compte des décisions prises à ce sujet par la Commission du développement durable à sa quatrième session, tenue en 1996.

2. Le chapitre 36 d'Action 21 est un chapitre intersectoriel. Depuis 1992, il a continué de recueillir le soutien unanime que les gouvernements, les principaux groupes et les milieux enseignants des pays développés comme des pays en développement avaient manifesté à Rio. L'éducation est jugée indispensable pour promouvoir le développement durable et renforcer la capacité des populations de s'attaquer aux problèmes d'environnement et de développement. L'application du chapitre 36 devrait donc favoriser la mise en oeuvre de tous les autres chapitres d'Action 21.

3. Des recommandations concernant l'éducation figurent aussi dans les plans d'action de toutes les grandes conférences des Nations Unies qui se sont tenues après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ainsi que dans les trois conventions auxquelles celle-ci a donné lieu (sur la diversité biologique, les changements climatiques et la désertification). Ainsi, l'éducation peut être considérée comme la clef de voûte du développement durable dans toutes ses dimensions et l'éducation scientifique comme une composante essentielle de l'éducation relative à l'environnement et au développement durable. On trouvera d'autres arguments en faveur du renforcement de l'éducation scientifique dans le rapport du Secrétaire général sur le chapitre 35 d'Action 21 (La science au service d'un développement durable) (E/CN.17/1997/2/Add.25).

I. PRINCIPAUX OBJECTIFS

4. Compte tenu des priorités et des domaines d'activité énoncés au chapitre 36 d'Action 21, et reconfirmés par la Commission du développement durable à sa quatrième session en 1996, il faut poursuivre trois principaux objectifs :

a) Réorienter l'éducation vers un développement durable en opérant une réforme de l'enseignement dans son ensemble plutôt qu'en modifiant les programmes existants ou en y insérant de nouveaux volets ponctuels;

b) Sensibiliser le public dans la mesure où l'appui et le comportement du public sont perçus de plus en plus comme le moteur du changement;

c) Promouvoir la formation afin de constituer les compétences et les ressources humaines requises pour planifier et mettre en oeuvre le développement durable dans les divers secteurs de l'activité humaine.

5. Le dernier des trois objectifs, la formation, n'est traité dans le présent rapport que dans la mesure où il intéresse les mesures prises au titre des deux premiers objectifs. La question de l'enseignement supérieur dans son ensemble est abordée dans le rapport du Secrétaire général sur le chapitre 35. Les autres domaines de la formation sont visés dans le rapport sur le chapitre 37

(E/CN.17/1997/2/Add.27), ainsi que dans les rapports concernant l'application des différents chapitres thématiques d'Action 21.

II. COMPTE RENDU ET ANALYSE DES SUCCÈS OBTENUS

6. Durant les cinq années qui se sont écoulées depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, d'importants progrès ont été réalisés dans chacun des grands domaines d'activité relevant du chapitre 36. L'accès aux techniques de communication, qui va en se généralisant, la mise au point de nouvelles techniques, l'influence croissante des médias, la mondialisation et l'avènement de la "société de l'information" ont tous eu des conséquences pour les questions abordées au chapitre 36. Des progrès ont également été accomplis dans le domaine de l'éducation de base, qui demeure une priorité pour de nombreux pays du monde, dans le cadre général de l'effort de lutte contre la pauvreté.

7. On pourrait citer de nombreux exemples de réalisations ponctuelles mais, dans le présent rapport, on a mis l'accent sur la réussite la plus importante enregistrée depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à savoir la décision prise par la Commission du développement durable à sa quatrième session de lancer un programme de travail spécial pour donner suite au chapitre 36². Cette décision a contribué à :

a) Mettre en relief un thème qui, bien que jugé essentiel par tous, est souvent méconnu, soit parce qu'il ne fait l'objet d'aucune controverse, soit faute de ressources;

b) Démontrer que les gouvernements ont compris que l'éducation est une priorité fondamentale sur laquelle il faut particulièrement insister dans les activités de suivi de la Conférence;

c) Préciser les stratégies prioritaires dans les limites du vaste champ d'application du chapitre;

d) Mobiliser les principaux intervenants dans un cadre d'action prioritaire commun.

8. Un atelier intersessions consacré au thème "Éducation et sensibilisation du public concernant le développement durable" (Prague, novembre/décembre 1995), organisé par la République tchèque en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, a permis de réunir des éléments décisifs en vue de l'élaboration de ce programme de travail.

9. La conception de l'éducation décrite au chapitre 36 a été réaffirmée, élargie et approfondie à l'intérieur du nouveau consensus international et du cadre d'action issu de la série de conférences internationales organisées par les Nations Unies après la CNUED. Des recommandations expresses concernant l'éducation, la sensibilisation et la formation figurent dans les plans d'action de chacune des conférences ainsi que dans la Convention sur la diversité biologique³, la Convention-cadre sur les changements climatiques⁴ et la

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique⁵. L'une des évolutions importantes survenues depuis la CNUED est donc l'importance systématiquement accordée à l'éducation et la nécessité qui en découle d'intégrer l'application du chapitre 36 à celle des recommandations analogues énoncées dans les autres cadres d'action. La Commission du développement durable a mis l'accent sur cette approche intégrée à sa quatrième session, lors de l'examen du chapitre 36, et l'a fait figurer dans son programme de travail.

10. Au sein du système des Nations Unies, le suivi intégré des grandes conférences a été confié en partie à trois équipes spéciales interinstitutions encadrées par le Comité administratif de la coordination (CAC). L'équipe qui intéresse le plus le chapitre 36 est l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous, au sein de laquelle a été constitué un groupe de travail sur l'éducation de base présidé par l'UNESCO. Les travaux de cette équipe déboucheront sur l'élaboration d'une série d'indicateurs, qui permettront de faciliter l'intégration au niveau national tant du point de vue thématique qu'opérationnel, et sur de nouvelles directives à l'intention des coordonnateurs résidents pour veiller à ce que le système des Nations Unies prête une assistance plus efficace en la matière.

11. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, plusieurs manifestations et études ont eu lieu qui ont permis de faire le bilan et d'évaluer l'état de l'éducation en matière d'environnement et au développement. Il convient de signaler en particulier la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle, présidée par Jacques Delors et créée par l'UNESCO. Dans son rapport sur l'éducation pour le XXI^e siècle⁶, présenté à la Conférence générale de l'UNESCO en 1995, la Commission a formulé des recommandations en vue du réexamen et du renforcement de l'éducation, ainsi que de la réforme de l'enseignement de type classique. Les travaux de la Commission internationale, ayant notamment porté sur l'éducation relative au développement durable, ont fourni un cadre général pour l'application du chapitre 36.

12. Au niveau national, plusieurs pays ont fait figurer l'éducation, la sensibilisation et la formation dans les stratégies ou plans nationaux de développement durable. Au cours de ce processus de planification, les parties intéressées et acteurs potentiels provenant des divers secteurs de la société ont été mobilisés. Certains pays ont commencé à revoir les programmes scolaires ou à prendre d'autres mesures concrètes. Dans de nombreux pays, le développement de l'éducation au service du développement durable coïncide avec la réforme générale de l'enseignement de type classique.

13. Les pays ont été incités à lancer des politiques et stratégies nationales à la suite de réunions régionales, dont celles qu'avaient organisées l'Alliance mondiale pour la nature (UICN) et l'UNESCO, et d'accords conclus au niveau intergouvernemental ou au niveau d'experts qui ont réitéré l'importance de l'éducation au service du développement durable et ont recommandé que des mesures soient prises à cette fin. Parmi ces réunions, on citera :

a) La septième Conférence des ministres de l'éducation d'Amérique latine et des Caraïbes, Kingston (Jamaïque), 13-17 mai 1996;

b) La réunion à mi-parcours de la décennie du Forum consultatif international sur l'éducation pour tous, Amman, 16-19 juin 1996;

c) La Conférence internationale sur l'éducation, quarante-cinquième session, Genève, 30 septembre-5 octobre 1996;

d) Le Sommet des Amériques sur le développement durable, Santa Cruz de la Sierra (Bolivie), décembre 1996;

e) Les préparatifs de la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA V), Hambourg, 14-18 juillet 1997.

III. TENDANCES PROMETTEUSES

14. Depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), on assiste à une évolution notable, tant sur le plan conceptuel qu'opérationnel, en ce qui concerne l'éducation, la sensibilisation du public et la formation, qu'on désigne de plus en plus sous le nom d'"éducation en vue du développement durable".

15. Depuis 1992, le processus de réorientation de l'éducation et de la sensibilisation du public s'est accéléré, sous l'impulsion des autres grandes conférences des Nations Unies sur le développement durable et de l'expérience acquise par les gouvernements et les milieux d'affaires qui introduisent des changements tendant à assurer la viabilité. L'expérience acquise depuis Rio a renforcé la conviction que le développement durable ne peut être assuré sans la compréhension, l'appui et l'action du public. On admet plus que jamais que l'éducation est nécessaire pour appuyer les progrès dans presque tous les secteurs, notamment la production, la technique, la population, la promotion de la femme, la gestion des établissements humains, la santé, la paix et la sécurité. L'idée que le chapitre 36 concerne l'application de tous les autres chapitres d'Action 21 a donc plus de poids aujourd'hui qu'en 1992.

16. Dans cette nouvelle vision, l'éducation n'est plus considérée comme un objectif en soi, mais comme un moyen d'atteindre les buts suivants :

a) Faire évoluer les valeurs, les comportements et les modes de vie de façon à instaurer un développement durable et, en fin de compte, la démocratie, la sécurité et la paix;

b) Diffuser les connaissances, le savoir-faire et les techniques nécessaires pour mettre en place des modes durables de production et de consommation et améliorer la gestion des ressources naturelles ainsi que la production agricole, énergétique et industrielle;

c) Informer la population afin qu'elle soit prête à soutenir les changements qui apparaissent dans différents secteurs en faveur de la viabilité à long terme.

17. Les conséquences de cette nouvelle vision de l'éducation pour les systèmes d'enseignement sont énormes et coïncident avec une vaste réflexion engagée dans de nombreux pays au sujet de leur système d'enseignement, dont on estime qu'il ne correspond plus aux besoins de la société et du milieu de travail. Traditionnellement, l'éducation était essentiellement conçue pour transmettre des connaissances, des techniques et des valeurs. De nos jours, on l'a redéfinie sous l'angle de la préparation à la vie : sécurité de l'emploi, exigences d'une société en mutation rapide, progrès techniques qui touchent directement ou indirectement tous les aspects de la vie et, en fin de compte, recherche du bonheur, du bien-être et de la qualité de la vie. On est donc en train de redéfinir l'éducation comme un processus qui se poursuit durant toute la vie et qu'il faut non seulement réadapter mais aussi restructurer et réformer en fonction des exigences nouvelles. L'une de ces exigences est la viabilité, notion incontournable qui a de larges répercussions sur les programmes d'enseignement à tous les niveaux.

18. Des progrès notables ont été accomplis, en particulier au cours de l'année écoulée, dans la clarification du concept et des messages essentiels que recouvre cette notion encore nouvelle d'"éducation en vue du développement durable", dont le fait de reconnaître qu'il est urgent d'élaborer un nouveau cadre conceptuel d'action n'est pas le moindre.

19. Dans le cadre du nouveau programme de travail relatif au chapitre 36, la Commission du développement durable a demandé que soient clarifiés le concept et les messages essentiels. À cette fin, l'UNESCO, organisme responsable de l'application, a entamé un processus de consultation avec les éducateurs au cours duquel le concept initial sera examiné et affiné avec les spécialistes. À la réunion annuelle de la North American Association for Environmental Education (San Francisco, novembre 1996), des spécialistes de plus de 50 pays ont participé à un échange de vues. De même, au deuxième colloque scientifique sur l'environnement organisé par l'Association des universités du Groupe de Montevideo, des spécialistes de 27 universités d'Amérique latine ont été consultés. Des rencontres analogues auront lieu en 1997 en Asie et en Europe. L'UNESCO se prépare également à organiser en 1997 une réunion internationale sur l'éducation en vue du développement durable qui pourrait se tenir probablement en Grèce, 20 ans après la conférence historique de Tbilisi au cours de laquelle ont été définis les principes directeurs de base pour la conception de l'éducation écologique. Cette réunion devrait constituer une importante étape vers la recherche d'un consensus sur le concept et les messages essentiels de l'éducation en vue du développement durable.

20. À l'UNESCO, de nouvelles dispositions ont été prises immédiatement après la CNUED et en prévision des autres conférences, afin de mobiliser des ressources pour donner suite à ces conférences sur les plans de l'éducation et de l'information. Un nouveau projet de coopération interdisciplinaire et interorganisations sur l'environnement et la population, l'éducation et l'information en vue du développement a été lancé en 1994. Des initiatives sont également prises tant par l'UNESCO que par les pays en matière de formation pédagogique. Un bref cours sera enregistré sur cassette vidéo en 1997 en vue d'être mis à l'essai et affiné lors de l'atelier international qui se tiendra à Vancouver (Canada) en août 1997. Cette réunion servira également d'instance pour renforcer un réseau international d'établissements de formation pédagogique

qui est actuellement mis en place sous l'égide de l'UNESCO pour élaborer des directives en vue de réorienter la formation pédagogique vers le développement durable au niveau de l'enseignement primaire et secondaire.

21. De nouveaux programmes d'enseignement et matériels pédagogiques sont en cours d'élaboration. L'Organisation mondiale de la santé a introduit un manuel et une trousse pédagogique sur l'hygiène de base du milieu pour l'enseignement supérieur. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) met au point du matériel d'enseignement agro-écologique. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) utilise un recueil de 13 volumes sur la formation à l'intention des dirigeants des communautés locales.

22. En s'inspirant des résultats de l'ancien Programme international d'éducation relative à l'environnement (PIEE) commun à l'UNESCO et au PNUE, qui a pris fin en 1995, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales ayant à leur tête l'UNESCO oeuvrent actuellement à la mise en place d'une nouvelle alliance internationale afin de mettre en oeuvre la notion élargie d'éducation en vue du développement durable, comme il est demandé dans le programme de travail de la Commission du développement durable. Depuis la quatrième session de la Commission, les efforts ont essentiellement visé à :

a) Poursuivre les discussions au sein du système des Nations Unies en vue d'élaborer un cadre de coopération élargi, ambitieux et novateur, qui serait axé sur un nombre limité d'actions essentielles à entreprendre au cours des 4 ou 5 prochaines années et permettrait la participation d'institutions extérieures au système des Nations Unies;

b) Faire connaître le nouveau programme de travail de la Commission aux organismes des Nations Unies ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, aux spécialistes de l'éducation, au secteur privé et aux autres parties prenantes, et rechercher des contributions et des idées permettant d'améliorer le programme de travail et pouvant être utilisées par l'UNESCO, en sa qualité d'organisme responsable de l'application, pour faire rapport à la Commission. À cette fin, une réunion organisée conjointement par l'UNESCO et l'Alliance mondiale pour la nature sur l'éducation et la sensibilisation du public pour le développement durable s'est tenue à Montréal en octobre 1996, en marge du Congrès mondial pour la nature;

c) Susciter une plus grande participation des organismes compétents des Nations Unies, des gouvernements et des principaux groupes, en particulier les organisations non gouvernementales, les milieux d'affaires, les jeunes et les spécialistes de l'éducation et créer entre eux des partenariats.

23. La Commission a également lancé un appel en vue de la mobilisation et de l'élargissement des réseaux pour assurer l'éducation, la sensibilisation du public et la formation, en particulier au niveau communautaire. Bien que des progrès notables aient été accomplis depuis la CNUED, il reste beaucoup à faire pour assurer la participation de tous les acteurs potentiels. Depuis 1992, l'accent a été mis sur le renforcement ou l'intégration des questions d'éducation dans les réseaux existants liés au développement durable. Parmi les exemples, on peut citer plus de 30 chaires de l'UNESCO pour le développement

durable, des réseaux d'éducateurs de métier et de scientifiques travaillant sur les principaux programmes scientifiques de l'UNESCO et le réseau de la Commission de l'éducation et de la communication de l'Alliance mondiale pour la nature. En 1997, l'UNESCO envisage d'effectuer un inventaire des principaux réseaux susceptibles de contribuer à la nouvelle vision élargie de l'éducation, perçue sous l'angle de la viabilité, de façon à améliorer la diffusion de l'information et l'échange des idées et données d'expérience. Ces deux dernières années, la FAO a oeuvré en collaboration avec un réseau d'établissements de formation à intégrer la formation en matière d'environnement dans les systèmes et programmes de formation à la vulgarisation agricole.

24. Depuis la CNUED, les mesures prises pour appliquer Action 21 visent de plus en plus les municipalités et les collectivités, les gouvernements se concentrant davantage sur l'élaboration de cadres d'orientation et d'incitations. C'est au niveau local que les populations peuvent être le plus facilement motivées et mobilisées pour entreprendre des activités visant à résoudre des problèmes concrets qui touchent à leur vie quotidienne. Par conséquent, c'est surtout au niveau local que de nouveaux partenariats entre les différentes parties intéressées se mettent en place, souvent dans le cadre de plans d'action locaux relatifs à Action 21. La sensibilisation du public est particulièrement importante dans ce contexte, le ménage étant un important point d'impact.

25. Les partenariats avec les jeunes sont spécialement efficaces à ce niveau, comme le montrent les activités entreprises sur la base du livre intitulé Rescue Mission: Planet Earth⁷, une version d'Action 21 publiée à l'intention des jeunes sous le parrainage de Peace Child International, de l'UNESCO, du PNUD, de l'UNICEF et du PNUE. Au Canada, les groupes de jeunes ont mis au point un guide pratique adapté aux conditions locales, qui a été distribué à toutes les écoles et à tous les maires du pays en vue d'amener les jeunes à assumer des responsabilités dans l'application d'Action 21.

26. De nombreuses organisations non gouvernementales internationales et locales mènent diverses activités dans le domaine de l'éducation. En fait, dans de nombreux pays, ces organisations se sont révélées très utiles en matière de diffusion de l'information et d'élaboration de matériel au niveau local. À cet égard, le PNUE a mis en oeuvre en 1996 un "Global Environmental Citizenship Programme" tendant en particulier à mobiliser l'appui des organisations non gouvernementales et des médias pour promouvoir des changements d'attitude et de comportement. Pendant les premières consultations qu'ont eues l'UNESCO, le PNUE et l'Alliance mondiale pour la nature, en vue de forger une alliance internationale élargie pour favoriser l'éducation en vue du développement durable, le rôle crucial des ONG et des autres groupes importants a été souligné. Ces groupes seront pleinement associés à l'application du programme de travail de la Commission du développement durable.

IV. ESPOIRS DÉÇUS

27. Jusqu'à ce que la Commission du développement durable adopte un programme de travail, le champ d'action et la complexité du chapitre 36 constituaient en soi un obstacle à son application. Bien que le programme de travail porte nettement sur quelques domaines d'action prioritaire convenus, le large éventail

d'objectifs, de groupes cibles, d'acteurs clefs et de parties prenantes demeure impressionnant.

28. L'éducation en vue du développement durable est encore une notion nouvelle qu'il faut clarifier et qui doit faire l'objet d'un consensus plus poussé. D'aucuns s'intéressent en particulier à sa relation avec la notion d'éducation axée sur l'environnement qui est apparue après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972 et qui était surtout orientée sur l'environnement et sa protection. L'éducation axée sur l'environnement est maintenant considérée comme un aspect important de l'éducation en vue du développement durable mais elle n'en est pas l'équivalent.

29. L'enjeu consiste à fusionner les notions de développement humain, développement social et développement économique avec les préoccupations écologiques dans un cadre théorique global et interdisciplinaire. La tâche est donc plus large et profonde que la simple conversion de l'éducation écologique en éducation en vue du développement durable comme cela est préconisé dans le chapitre 36 et doit nécessairement faire intervenir toutes les disciplines, et pour l'enseignement scolaire, pratiquement tous les aspects des programmes d'enseignement.

30. La difficulté d'éclaircir le contenu de l'éducation en vue du développement durable est encore accrue par le fossé entre science et éducation. Il faut s'appuyer sur des informations interdisciplinaires, précises, à jour et impartiales. Toutefois, ces informations mettent du temps pour passer des universitaires et des spécialistes aux profanes.

31. L'intégration du développement durable dans le système d'éducation scolaire se heurte aussi au manque de planificateurs, d'enseignants et d'administrateurs formés aux approches interdisciplinaires en général et aux questions d'environnement et de développement en particulier.

32. C'est par la restructuration et la réforme, accompagnées d'une formation, préalable et sur le tas, des enseignants que les systèmes d'éducation scolaire pourront le mieux contribuer au développement durable. Il faut toutefois tenir compte du temps nécessaire à cette évolution ainsi que des restrictions budgétaires mises en place dans la plupart des pays.

33. Il manque encore la volonté politique nécessaire pour réorienter l'éducation, la sensibilisation du public et la formation vers le développement durable. S'il est vrai qu'on comprend mieux l'importance fondamentale de l'éducation depuis la CNUED, cette reconnaissance ne s'est pas traduite par des investissements financiers. Investir dans l'éducation doit être perçu à long terme, comme un moyen de garantir, au fil du temps, l'appui du public et donc son action sans laquelle le monde ne peut assurer sa viabilité. Faute des ressources financières nécessaires, le chapitre 36 risque de devenir la priorité oubliée de la CNUED.

V. NOUVEAUX DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

34. La décision prise par la Commission du développement durable à sa quatrième session de mettre en place un programme de travail spécial pour donner suite au

/...

chapitre 36 a fait date en matière d'éducation, de sensibilisation du public et de formation. Ce programme de travail est le fruit d'un consensus concernant les priorités qui ont vu le jour depuis la CNUED, à savoir :

- a) Forger une vaste alliance internationale et promouvoir les réseaux;
- b) Intégrer l'application du chapitre 36 à d'autres recommandations analogues des plans d'action des grandes conférences et conventions des Nations Unies;
- c) Proposer les moyens d'intégrer l'éducation et la formation dans les politiques nationales d'enseignement;
- d) Affiner la notion et les messages essentiels de l'éducation en vue du développement durable;
- e) Promouvoir l'éducation et la formation au niveau national;
- f) Fournir un appui financier et technique aux pays en développement;
- g) Mettre en place de nouveaux partenariats et exploiter les techniques de communication;
- h) Travailler en collaboration avec les jeunes;
- i) Analyser les investissements réalisés actuellement en matière d'éducation;
- j) Établir les liens appropriés avec le programme de travail de la Commission du développement durable sur l'évolution des modes de production et de consommation.

35. Ces priorités sont nées après une période de réflexion théorique et opérationnelle tendant à faire comprendre le rôle profond que joue l'éducation pour ce qui est d'assurer la viabilité. Le programme de travail permet de concentrer les efforts sur un chapitre qui est extrêmement varié et complexe et touche pratiquement à tous les autres chapitres d'Action 21.

36. Le programme de travail adopté par la Commission à sa quatrième session n'est encore qu'un cadre, un canevas, qui a besoin d'être affiné davantage. S'il est vrai que des efforts sont faits dans ce sens, il faut néanmoins reconnaître que le programme de travail aura des conséquences profondes. Les changements préconisés, à savoir la réforme des systèmes éducatifs, la réorientation de l'éducation, l'élaboration d'un cadre théorique interdisciplinaire qui traduisent la complexité de la notion de développement durable, la définition des messages essentiels, le changement des attitudes, des modes de vie, etc., demandera du temps ainsi qu'un effort concerté et l'appui de tous les secteurs de la société.

37. Pour ce faire, il faut :

a) Adopter les mesures préliminaires prises pour appliquer le programme de travail tel qu'il est présenté dans le présent rapport;

b) Faire en sorte que la Commission continue d'accorder la priorité à l'éducation, à la sensibilisation du public et à la formation dans ses activités futures;

c) Élaborer un programme de travail précis qui sera soumis à l'examen de la Commission;

d) Confier les domaines prioritaires du programme de travail de la Commission aux organismes des Nations Unies et en particulier à l'UNESCO en sa qualité d'organisme chargé de l'application du chapitre 36;

e) Faire en sorte que les gouvernements et les principaux groupes prennent des initiatives visant à améliorer le programme de travail, avec la coopération du système des Nations Unies le cas échéant;

f) Accroître les ressources financières et les investissements en faveur de l'éducation en vue du développement durable.

Notes

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, vol. I, résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² Voir Documents officiels du Conseil économique et social 1996, Supplément No.8 (E/1996/28), chap. I, sect. C, décision 4/11, par. 2.

³ Programme des Nations Unies pour l'environnement, Convention sur la diversité biologique (Centre d'activité du Programme pour le droit de l'environnement et les institutions compétentes en la matière), juin 1992.

⁴ A/AC.237/18 (Part II) /Add.1, annexe I.

⁵ A/49/84/Add.2, annexe, appendice II.

⁶ Learning: The Treasure Within : Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXIe siècle (Paris, UNESCO, 1996).

⁷ Kingfisher Books, 1995. À partir de publications des Nations Unies.
